



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	
M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT	
M. Benoît BORDAT		

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François DODET	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Michel ROTGER	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.
Mme Claude DARCIAUX	
M. Philippe GUYARD	
M. Rémi DELATTE	
M. Gilles TRAHARD	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vitagora - Subvention de fonctionnement 2010

Labellisé le 12 juillet 2005, le pôle Vitagora s'est structuré juridiquement en Association le 25 octobre 2005 pour mener à bien ses missions d'animation et de montage de projets collaboratifs entre les acteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation.

Un premier Contrat Cadre pour la période 2006-2008 a été conclu entre Vitagora, l'Etat et les collectivités locales consacrant les trois premières années à la mise en oeuvre du pôle.

A l'issue de l'évaluation conduite par l'Etat durant le premier semestre 2008, le label « Pôle de Compétitivité » a été confirmé en août 2008.

Au regard des recommandations faites, un Contrat de Performance 2009-2011 précisant le positionnement et la stratégie de développement du pôle, a été signé le 9 juillet 2009 par l'Etat et les collectivités territoriales partenaires Bourgogne – Franche-Comté. Ces dernières s'engagent, via des conventions particulières avec la structure de gouvernance du pôle, à contribuer à l'animation du pôle.

En 4 ans, VITAGORA est devenu un pôle interrégional Bourgogne Franche-Comté s'affichant 1er Pôle Agro-Alimentaire français en terme de projets : 152 emplois créés et 482 conservés par la dynamique du pôle ; 12 entreprises créées ou implantées.

Parmi les acteurs dionnais impliqués dans le pôle ou dans au moins un projet, peuvent être cités : Aromalyse, Cen Nutriment, Filab, Frutarom, Lejay Lagoute, Les Salaisons Dijonnaises, Merck Médication Familiale ...

Le budget prévisionnel de l'Association pour l'exercice 2010, ci-annexé, s'établit à 830.000 €. Il est rappelé que le Contrat de Performance prévoit une augmentation progressive de la part des ressources d'origine privée en vue d'atteindre en 2011, une part au moins égale à 50 %.

Aujourd'hui, le budget est encore constitué pour 59 % de fonds publics dont la répartition est la suivante :

<i>Etat</i>	160.000 €
<i>Collectivités</i>	330.000 €
Conseils régionaux de Bourgogne et Franche-Comté	200.000 €
Conseils généraux de Bourgogne et Franche-Comté	90.000 €
Grand Dijon	40.000 €
TOTAL	490.000 €

Il est proposé d'apporter un soutien financier à l'animation de l'Association Vitagora pour 2010, et ce, conformément aux engagements pris lors de la signature du Contrat de Performance.

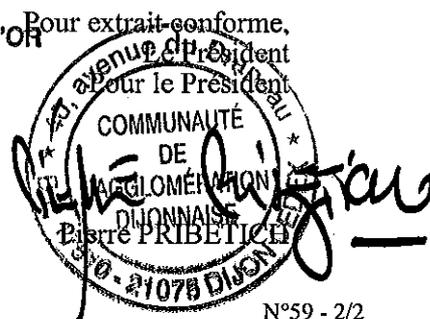
Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'Association Vitagora, une subvention de 40.000 € au titre du budget animation pour l'année 2010 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre l'Association Vitagora et la Communauté de l'Agglomération dionnaise, fixant les modalités de versement de cette participation ;
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2010.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 DEC. 2009



Convocation envoyée le 10 décembre 2009
Publié le 18 DEC. 2009
Déposé en Préfecture le

**COMMUNAUTE DE
L'AGGLOMERATION
DIJONNAISE**

40 avenue du Drapeau

DIJON

ASSOCIATION VITAGORA

4 boulevard Docteur Jean Veillet

DIJON

VU pour être annexé à délibération 59

du Conseil du : 17 DEC. 2009

DIJON, le : 18 DEC. 2009

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président,

le vice-Président,

CONVENTION 2010

POLE DE COMPETITIVITE « VITAGORA »

Financement de l'animation

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

21 DEC. 2009



Entre,

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, sise 40 avenue du Drapeau à Dijon, représentée par son Président, Monsieur François Rebsamen, agissant en exécution d'une délibération du

et

l'Association « Vitagora » sise 4 boulevard Docteur Jean Veillet à Dijon, représentée par son Président, Monsieur Pierre Guez, dûment habilité par le Conseil d'administration.

Il est exposé ce qui suit :

Préambule

Labellisé le 12 juillet 2005, le pôle Vitagora s'est structuré juridiquement en Association le 25 octobre 2005 pour mener à bien ses missions d'animation et de montage de projets collaboratifs entre les acteurs de l'industrie, de la recherche et de la formation.

Un premier Contrat Cadre pour la période 2006-2008 a été conclu entre Vitagora, l'Etat et les collectivités locales consacrant les trois premières années à la mise en oeuvre du pôle.

A l'issue de l'évaluation conduite par l'Etat durant le premier semestre 2008, le label « Pôle de Compétitivité » a été confirmé en août 2008.

Au regard des recommandations faites, un Contrat de Performance 2009-2011 précisant le positionnement et la stratégie de développement du pôle, a été signé le 9 juillet 2009 par l'Etat et les collectivités territoriales partenaires Bourgogne – Franche-Comté. Ces dernières s'engagent, via des conventions particulières avec la structure de gouvernance du pôle, à contribuer à l'animation du pôle.

ARTICLE 1er : Objet

La présente convention définit les modalités de participation du Grand Dijon au budget « animation » de Vitagora.

Le principe de participation de la collectivité est acquis pour l'année 2010 et sera reconsidéré à l'expiration de la convention annuelle.

ARTICLE 2 : Engagements de Vitagora

Vitagora s'engage à exercer une activité conformément à ses statuts.

Vitagora s'engage à communiquer chaque trimestre un point d'avancement de ses missions au Grand Dijon.

En contrepartie de la contribution versée par le Grand Dijon, Vitagora devra produire un compte-rendu annuel d'activités, ce document devant être présenté au Grand Dijon dans les trois mois suivant sa réalisation.

ARTICLE 3 : Participation financière

Le budget 2010 de l'Association qui s'élève à 830.000 € est annexé à la présente convention.

Le Grand Dijon s'engage à verser sa participation financière à Vitagora. Cette participation est fixée à 40.000 € au titre de l'année 2010.

ARTICLE 4 : Modalités de versement

Son versement interviendra en une seule fois dès notification de la présente convention.

ARTICLE 5 : Durée et contrôle

La présente convention prendra effet à la date de la signature de la convention pour une durée d'une année. Toute évolution de la participation financière du Grand Dijon devra faire l'objet d'un avenant. A l'issue de l'année 2010, et au vu du bilan fourni, une nouvelle convention sera établie.

Vitagora s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, Vitagora remettra dans un délai de trois mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

ARTICLE 6 : Litiges – Contentieux

Les parties conviennent qu'en cas de désaccord, tous les litiges survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention feront l'objet d'une recherche d'accord amiable. A défaut de conciliation, les litiges seront soumis au Président du Tribunal Administratif de Dijon.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Dijon, le

**Pour la Communauté de l'Agglomération
dijonnaise**

Le Président,

François REBSAMEN

Pour l'Association Vitagora

Le Président,

Pierre GUEZ



**Budget Prévisionnel 2010 VITAGORA POLE
Frais d'animation
(HT)**

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL		BUDGET 2009	BUDGET 2009
CHARGES			
60 Achats		257 700,00	
6040 Achats d'espèces pour montage de projet Nutritionnel ou International / AA (Montage de projets FUJ + Europe 1286€)		126 000,00	
6040 Achats d'Etudes : Préparation Audit Evaluation des PMS juin 2010		5 000,00	
6040 Etude cartographie pôle de compétitivité internationale		11 000,00	
6040 Etude potentiel Conditionnement Emballage CEPIEC		5 000,00	
6040 Achats de services (Relation news 28 + Marque Vitagora® 2 + Intelligence économique 18 + Stratégie communication 10 + I.I.I INPI)		69 100,00	
6040 Site internet (mise à jour et hébergement)		10 000,00	
6044 Ressources administratives + petit équipement		11 600,00	
61 Services extérieurs		73 200,00	
611 Sous-Traitance + Informatique 3 + divers 5 + VIE 25)		33 000,00	
612 Veille et soutien à la formation des adhérents de pôle		10 000,00	
612 Location option droit		5 600,00	
613 Location bureaux		12 000,00	
614 Charges Locatives		10 500,00	
616 Primes Consommés		600,00	
618 Documentation + banques de données		1 500,00	
62 Autres charges externes		147 750,00	
621 Honoraires pour séminaires ponctuels + Missions Maires Etablissement Pôle		6 500,00	
6214 Appti externe pour développement de la stratégie du pôle (mise à disposition pour COS)		36 000,00	
6214 Sous instance comptabilité (personnels extérieurs ASIA + DC)		27 000,00	
622 Honoraires : Comptable et Commissaire aux Comptes		6 500,00	
623 Promotion / Prospection - Publicité		23 000,00	
624 Transports administratifs		600,00	
6251 Frais de déplacements		28 600,00	
6257 Réceptions / Accueil / séminaire		10 000,00	
626 Total frais postaux et télécommunication		6 500,00	
627 Frais bancaires		620,00	
628 Coordonnées		2 600,00	
63 Impôts, taxes et versements assimilés		23 950,00	
6311 Impôts et taxes sur rémunérations		22 000,00	
6331 Formation professionnelle		1 950,00	
6378 Taxes diverses		0,00	
64 Charges de personnel		343 000,00	
641 Rémunérations		236 000,00	
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance		106 000,00	
647 Médecine du Travail		1 000,00	
68 Amortissement des immobilisations acquises dans l'année		-1 200,00	
Total des charges		830 000,00	
COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL			
PRODUITS			
74 CONTRIBUTION COLLECTIVITES + ETAT	ETAT		160 000,00
	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE		110 000,00
	GRAND DUCON		40 000,00
	CONSEIL GENERAL DE COTE D'OR - 21		30 000,00
	CONSEIL GENERAL DE SAONE ET LOIRE - 71		10 000,00
	CONSEIL GENERAL DE LYONNE - 89		15 000,00
	CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE		90 000,00
	CONSEIL GENERAL DU JURA - 39		15 000,00
	CONSEIL GENERAL TERRITOIRE BELFORT - 90		10 000,00
	CONSEIL GENERAL DE HAUTE SAONE - 70		10 000,00
75 FONDS PRIVES			340 000,00
75 COTISATIONS PARTENAIRES			30 000,00
75 COTISATIONS SOCIETES DANS VITAGORA			290 000,00
	Cotisations entreprises		170 000,00
	Mise à disposition de personnel		50 000,00
	Participation au montage de projets 6 FUJ + 1 Europe		64 000,00
Total des Produits			830 000,00